

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024 / 2025



evreux.fr

Les enfants concernés :

- ▶ **LES ENFANTS NÉS EN 2021**
Entrant en 1^{ère} année de maternelle et qui n'ont pas reçu de courrier du service Vie Scolaire.
- ▶ Les nouveaux arrivants à Evreux.

Où s'inscrire et quand ?

- ▶ Auprès des points d'accueil : dans les mairies annexes de votre quartier ou à l'accueil Petite Cité (aux horaires habituels d'ouverture).
- ▶ Demande d'inscription par mail : enseignement@evreux.fr (en y joignant les pièces justificatives ci-dessous)
- ▶ Les demandes d'inscriptions scolaires peuvent aussi se faire sur le portail famille dans la rubrique « préinscriptions » si vous avez un « identifiant famille ». Dans le cas contraire, vous pouvez contacter l'accueil de la Petite Cité au 02 32 31 98 02.

▶ **Du 4 mars au 15 mars 2024**

Se munir des documents suivants

Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance, justificatif de domicile de février 2024 : quittance téléphone, fournisseur d'énergie ou contrat de bail signé.

En cas de séparation : copie intégrale de l'ordonnance du juge ou tout justificatif officiel ou bien en l'absence de jugement, attestation sur l'honneur du parent n'ayant pas la garde autorisant la scolarisation à Evreux, ainsi que la copie de la pièce d'identité.

Si une demande de dérogation est formulée, les parents doivent :

Inscrire impérativement leur enfant à l'école du secteur.

Retirer un formulaire de demande de dérogation auprès des mairies annexes, et le retourner jusqu'au **5 avril 2024** dernier délai au Service Vie Scolaire (cachet de la poste faisant foi).

La commission de dérogation se réunira **mi-mai 2024** et la décision (favorable ou défavorable) sera notifiée aux parents après cette réunion par courrier, aucune réponse ne sera donnée par téléphone.



VOS ENFANTS
VONT...

**fréquenter la cantine,
les études surveillées, les centres de loisirs.**

▶ **PAYEZ SELON VOS RESSOURCES** en remplissant le dossier de quotient familial

Les dossiers sont à retirer

▶ Auprès des points d'accueil : dans les mairies annexes de votre quartier ou à l'accueil Petite Cité

Se munir des documents suivants

- ▶ Attestation de paiement de la CAF.
 - ▶ Dernier avis d'imposition ou non imposition.
 - ▶ 2 justificatifs d'adresse récents différents (loyer, fournisseur d'énergie, tél)
- En cas de séparation : copie intégrale de l'ordonnance du juge ou tout justificatif officiel ou bien en l'absence de jugement, attestation sur l'honneur du parent n'ayant pas la garde autorisant la scolarisation à Evreux.
- ▶ Copie du justificatif en cas de prise en charge par un organisme de tutelle.
 - ▶ Les familles qui ne prétendent pas à une catégorie préférentielle ou qui résident hors Evreux doivent fournir uniquement un justificatif de domicile avec le dossier.